

# **Compte rendu de la séance du mardi 09 octobre 2018**

Secrétaire(s) de la séance : Bernard FAURIE

## **Ordre du jour:**

Tour de table des commissions  
Composteur collectif  
Situation travaux d'adressage  
Point sur les chemins communaux  
Sinistre salle des fêtes  
Borne Wifi territoriale  
Avancement sur l'échange de voirie  
Fêtes de fin d'année et voeux  
Les villages éclairés  
Questions diverses

### **Tour de table des commissions :**

**Conseil communautaire :** (Jean Louis POUJADE et Bernard FAURIE)

Il est indiqué que la zone d'activité sera bientôt opérationnelle.

La tranche 2 va être occupée par un parc photovoltaïque, elle sera entièrement occupée. Ce parc rapportera 20 000 € par an à la communauté de communes.

Le lot n°1 de la tranche 1 va être vendu pour 50 000€ et sera occupé par une scierie qui vendra également des matériaux. Une partie sera occupée par un centre de contrôle technique automobile.

**Composteur collectif :** (Jean Louis poujade)

Jean Louis POUJADE rappelle que cette étude a été menée par Pascaline Morel, Dominique Delporte et Sandra Faurie.

Suite à l'enquête qui a été faite par cette commission, il s'avère qu'un bon nombre d'habitants se dit prêt à utiliser ce composteur.

L'emplacement retenu par le SYDED est la cour de la salle des fêtes. Les élus ne sont pas en accord avec cette solution car la cour est très petite, il faut garder de la place pour les camions des traiteurs lors des différentes manifestations. L'installation était programmée pour le 24 octobre prochain, il s'avère qu'en attendant de trouver la bonne place, elle devra être rapportée à une date ultérieure.

Autres points proposés : Dans le champ autour de la salle des fêtes, dans la cour de la mairie à proximité du cimetière.

Le conseil municipal ne souhaite pas cette installation dans la cour de la mairie ni à proximité du cimetière mais serait favorable pour une implantation dans le contrebas de la

salle des fêtes. Pascaline doit intervenir lors de la prochaine réunion du comité des fêtes, ce sujet est donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**Sinistre de la salle des fêtes :** (Jean Louis poujade)

#### Sinistre salle des fêtes ( DE 2018 20)

Le maire indique au conseil que le chauffage et la climatisation de la salle des fêtes sont tombés en panne. Après l'intervention du technicien, il s'avère que le compresseur est bloqué et que la carte électronique est H.S. Le devis préalable s'élève à 5600 €

La Société BOUSCASSE prendra en charge le remplacement du compresseur sous garantie pour une valeur de 2000 €, ce qui ramène le devis à 3600 €.

Une expertise révèle que cette panne est due à une surtension électrique et sera prise en charge par l'assurance. Toutefois une vétusté étant appliquée, le montant du remboursement sera de : 2776.57 € €

Il restera à charge pour la commune la somme de 823.43 €

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité ce remboursement et cette prise en charge par la commune.

**Avance sur l'échange de la voirie D40 :** (Bernard FAURIE)

La demande d'échange voirie a été acceptée par le département à l'unanimité. L'échange se fera dans les jours à venir.

Ainsi la route de Combefère deviendra communautaire, et celle qui arrive de Labastide Murat « route du Mas de Vinel » sera départementale.

**Point sur les chemins communaux :** (Bernard FAURIE)

Pour 2019, les travaux retenus par la Communauté de Communes sont les suivants :

- Elagage du VCC 3a et VCC 3b (Route des Payrols)
- Revêtement sur le VCC 16 de la RD 40 sur 350 mètres (chemin des comminals) plus élagage.

**Adressage :** (Jean Louis POUJADE et Bernard FAURIE)

Jean Louis POUJADE donne lecture du nom des voies retenues, rejetées et renommées par la poste pour les nouvelles adresses. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette liste.

Une réunion publique d'information sera organisée avant la fin de l'année.

#### Adressage ( DE 2018 19)

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

#### CRÉATION DE VOIRIE

Le Maire de Blars, Lot, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ; Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue

une mesure de police générale que le maire peut prescrire ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 juillet 2018 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune.

Décide à l'unanimité la création du libellé des voies suivantes :

## Libellé des la voies

Route du Pech Gignous

Chemin de la Fontaine

Rue de l'église Saint-Laurent

Ruelle du Roudier

Place du foirail

Impasse des postiers

Route du cause Blarsois

Chemin des Gourpatières

Route des Payrols

Chemin du mas de Chaupé

Route des quatre Combes

Route de Combefère

Route du lac d'Aumière

Route du mas de Vinel

Chemin des Cominals

Chemin du Pech Rilhac

Chemin de la Capelle

Chemin du Clau du bordier

Chemin du Pré Grand

Chemin du Salès

Chemin du Tustol

Chemin des Trois Fons

Chemin des Combelous

Impasse des Combelous

Chemin des Combels

Chemin du Combel Rimat

Chemin de Maison Neuve

Chemin de la Garenne

Chemin du Mas Del Compte

Chemin du Mas Del Four

Chemin du Clau de Mayou

**Borne WI-FI territoriale : (Bernard FAURIE et Jean-Louis POUJADE)**

Jean Louis POUJADE indique que le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire , moyennant un abonnement de 315.72 € par an pour la commune.

Si le conseil en est d'accord, cette borne serait installée sur le toit de la mairie afin d'optimiser son efficacité.

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette installation et cet abonnement à l'unanimité.

déploiement du WI-FI public ( DE 2018 18)

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes ;
- de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure qui sera localisée sur le toit de la mairie ;

de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annuel par borne d'un montant de 315,72 € TTC ;

**Fêtes de fin d'année et vœux à la population : (Le conseil municipal décide à l'unanimité)**

Comme l'année précédente, le conseil renouvelle sa décision d'offrir un chèque cadeau de 20 € à chaque enfant du village jusqu'à 16 ans.

Une boîte de chocolats sera offerte à chaque habitant âgé de 70 ans et plus.

Cette année, la fête du début d'année aura lieu le 13 janvier prochain, elle sera animée par l'association « Tous ensemble bougeons » et par un intervenant extérieur.

**Village éclairé :** (Sandra FAURIE)

Suite à la commission tourisme de la communauté de communes du 19 septembre dernier, les membres souhaitent reconduire pour la 2<sup>ème</sup> année « les villages éclairés ». Le but est que la « com com » centralise, coordonne et communique sur les évènements organisés par les communes pour la période de Noël (décembre/début janvier). L'impératif minimum est d'avoir un village éclairé avec des illuminations de Noël. L'objectif est d'inciter les habitants à décorer leur maison ou leur jardin et de créer une animation hivernale dans le village éclairé.

Cette animation demande le concours de la population et compte tenu du délai imparti le conseil pense qu'il est trop tard pour participer à ce challenge.

**Questions diverse :**

Réhabilitation de la carrière du Combel Rimat.

Le Maire informe les élus sur le projet de réhabilitation de cette carrière par la construction d'un parc photovoltaïque en trois tranches construit par la société « Soleil du Midi ». Après discussion, le conseil municipal donne à l'unanimité son accord de principe pour la construction de la première tranche.

Une délibération confirmant cet accord de principe sera votée en conseil municipal après accord du Parc, de la D.D.T. et des différentes instances.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 23h.